

**Académie de
Grenoble**

**Inspection
académique
de la Savoie**

Service EPS/1

Chambéry, le 25 Novembre 2003

Michel Pinget
Conseiller pédagogique départemental en EPS

à

Madame la Directrice
Monsieur le Directeur
Ecole Primaire Publique

S. couvert de

Monsieur l'Inspecteur
de l'Education nationale

Objet : Conditions d'accès aux sites de ski de fond
N/Réf : MP/AC/1D/N°25 2003/2004

Madame, Monsieur le directeur (trice)

Vous trouverez ci-après les conditions **d'accès aux sites de ski nordique** de Savoie telles qu'elles ont été définies en accord avec les différents partenaires :

- . le Conseil Général de la Savoie
- . les sites représentés par "Savoie Nordique"
- . l'Inspection académique de la Savoie.

1) Gratuité

Depuis de nombreuses années, grâce à une subvention du Conseil Général et à la volonté des sites de ski nordique, les élèves des écoles et établissements scolaires de Savoie bénéficient du libre accès aux pistes de ski de fond du département.

Cette subvention est répartie entre les différents sites au prorata du nombre de sorties/élèves.

2) Fréquentation

Afin que l'on puisse pérenniser cette situation qui vous garantit la "gratuité" d'accès aux sites de ski nordique, il est essentiel que l'on puisse évaluer de la façon la plus fiable possible les volumes de sorties de ski nordique élèves réalisés sur les différents sites d'accueil.

Avec deux objectifs :

- Occasionner le **moins de contraintes possibles** pour les enseignants organisateurs de sorties (à la demi journée, à la journée ou en classes de découverte) et pour les gestionnaires des sites.
- **Adapter la qualité de l'accueil** des classes en fonction de la fréquentation

nous mettons en place de nouvelles conditions d'accès aux sites de ski nordique.

3) Procédure

a -Prévisions

Retourner le plus tôt possible et **avant le 12 décembre 2003** vos prévisions d'activité ski de fond au **Service EPS1** en utilisant la fiche ci-jointe.

Le service EPS1 communiquera à "Savoie Nordique" un **calendrier prévisionnel** de la fréquentation des classes primaires de Savoie.

Seules les écoles figurant sur ce calendrier prévisionnel pourront bénéficier de l'accès gratuit.

b -Cartes de circulation

Les gestionnaires des sites vous délivreront, **lors de votre première sortie, une carte de circulation par groupe d'activité** valable pour la durée de votre unité d'apprentissage.

Ces **cartes de circulation** seront à présenter aux entrées des sites (portes) ou vérifiées sur les pistes.

Avant votre première sortie sur un site vous devez **prendre contact téléphoniquement** avec le gestionnaire afin de :

- confirmer votre venue et convenir du lieu de délivrance des cartes de circulation,
- connaître leurs recommandations,
- connaître les portes d'accès aux terrains d'évolution, les horaires d'ouverture et de fermeture du site,
- connaître l'emplacement du ou des poste de secours,
- connaître les espaces de parking, les lieux des toilettes des salles hors sacs...

c -Modifications

Chaque **modification** (de date ou de site) devra faire l'objet d'une **information** auprès du ou des sites concernés.

d -Bilan

Vous retournez au **Service EPS/1** en fin d'unité d'apprentissage (dans tous les cas **avant le 2 Avril 2004** dernier délai) votre **calendrier** (prévisionnel) **réalisé**.

Toutes les correspondances avec le service EPS1 peuvent se faire :

par courrier postal : EPS1-inspection académique-131 avenue de Lyon-73018 Chambéry cedex

par courrier électronique : Ce.Ia73-classes-decouverte73@ac-grenoble.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Michel Pinget

conseiller pédagogique départemental en EPS

P.J. : Fiche prévisionnelle de fréquentation des sites de ski nordique.